

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du jeudi 31 mai 2018
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil dix-huit le trente et un mai à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué,
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Myriam BOUQUEREL, M. Nicolas MOLETTE, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
Mme Brigitte HATTON donne pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Romain DEHAIS donne pouvoir à Mme Myriam BOUQUEREL
Mme Annie LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Michel LEVIEUX

Absente excusée : Mme Aurore RAUCH

Absente : Mme Magali GOY.

Date de convocation : 17 mai 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Odile MARCHAND est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Délibérations :

Attribution du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Prestation P1, P2, P3 et eau chaude sanitaire - Marché de type MTI – marché de températures avec intéressement, pour le groupement de commandes Commune de CANY-BARVILLE et CCAS de CANY-BARVILLE

Le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, adopté en séance du conseil municipal du 02 juin 2008, arrive à échéance au 30 juin 2018.

Par délibération en date du 16 avril 2018, le conseil municipal a constitué un groupement de commandes entre la Commune de CANY-BARVILLE et le CCAS de CANY-BARVILLE, en vue de la passation de ce marché.

Une consultation publique a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, en application du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, articles 66, 67 et 68. Ce marché de fournitures et services a été publiée au JOUE – journal officiel de l'Union Européenne, le 10 avril 2018.

La commission d'appel d'offres en sa séance du 23 mai 2018 a ouvert les deux plis reçus. Les offres ont été formulées par les sociétés DALKIA et ENGIE Energie services.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé, en sa séance du mercredi 30 mai 2018, d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la mieux-disante. Le conseil municipal après avoir délibéré attribue le marché, suivant l'avis de la commission d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité.

Attribution des marchés pour l'extension du préau dans la cour de l'école élémentaire Louis Pergaud

Le conseil municipal, en sa séance du 19 janvier 2016, a décidé d'engager les travaux d'extension du préau de la cour de l'école élémentaire Louis Pergaud, afin de permettre d'accueillir dans de meilleures conditions, les élèves, par conditions météorologiques défavorables.

Une consultation publique a été engagée.

En sa séance du 19 juin 2017, le conseil municipal a déclaré la procédure infructueuse, eu égard aux offres reçues, et à la nécessité de répondre à la réglementation en vigueur, avec le dépôt d'une demande de permis de construire.

Le 13 novembre 2017, le conseil municipal a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Grégoire AUGER de Saint Valery-en-Caux. Monsieur AUGER a présenté un avant-projet, conforme aux prescriptions du cahier des charges, et le permis de construire a été déposé et accordé.

Suivant la procédure adaptée prévue par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation publique a été lancée en avril.

Après ouverture des plis, et négociation avec chaque entreprise ayant déposé une offre, la commission d'achat public, en sa séance d'analyse des offres du 23 mai 2018, propose de retenir les offres les mieux-disantes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les marchés suivant l'avis de la commission d'achat public. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été, du 09 juillet au 24 août 2018. Adopté à l'unanimité.

AGENDA

Samedi 02 juin 2018 : après-midi du « nettoyage citoyen »

Mardi 12 juin 2018 : voyage des anciens

Vendredi 15 juin 2018 : spectacle de fin d'année de l'école Jeanne d'Arc – salle Daniel Pierre

Jeudi 21 juin 2018 à partir de 20h00 : fête de la musique sur la place Robert Gabel

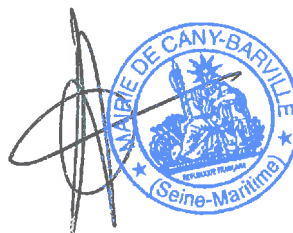
Vendredi 22 juin 2018 : spectacle de fin d'année à l'école maternelle les Lutins

Samedi 23 juin 2018 : spectacle de fin d'année de l'école élémentaire Louis Pergaud – salle Daniel Pierre, suivi d'une kermesse dans la cour de l'école.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 11 juin 2018 à 20h30.

La séance est levée à 19h10.

Fait à Cany-Barville, le 1^{er} juin 2018.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT